

DISPOSITIF
« ARGENT DE POCHE »

AUTORISATION PARENTALE

Cette autorisation est à remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal des enfants mineurs. A défaut de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Je, soussigné-e, Madame/Monsieur :

en qualité de représentant-e légal-e, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage, reconnaît que :

- La Commune de Montauban-de-Bretagne ne sera en aucun cas considérée comme employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, l'indemnité versée pour la participation à l'opération « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le opération devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant-e légal-e. Une **attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée** lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est blessé, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La Commune de Montauban-de-Bretagne s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom :

Prénom :

Domicilié-e :

.....

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Fait à Montauban-de-Bretagne

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »